



**PRÉFET
D'ÈURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir
Service Economie Agricole
Bureau des aides de la PAC**

Dossier PAC 2024
DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE CAS DE FORCE MAJEURE
SUITE AUX INTEMPÉRIES DE L'HIVER 2023/2024
BCAE7 ET ECOREGIME (VOIE DES PRATIQUES)

Dossier PAC déposé au titre de la campagne 2024 :

Dénomination sociale :

Numéro PACAGE : 028

Commune du siège d'exploitation :

Parcelles concernées par la demande de cas de force majeure :

Les parcelles implantées en cultures de printemps ou d'été en substitution de cultures d'hiver en raison des conditions pédoclimatiques défavorables de l'automne et de l'hiver 2023/2024 (sols impraticables) peuvent faire l'objet d'une demande de reconnaissance de cas de force majeure. Cette demande ne peut être réalisée que si le respect de l'exigence de rotation de 35 % de la sole arable cultivée chaque année (BCAE7 – critère annuel) et l'atteinte des proportions minimales de l'assolement en céréales et oléagineux d'hiver permettant d'obtenir des points par la voie des pratiques de l'écorégime, sont remis en cause par la substitution de cultures d'hiver par des cultures de printemps ou d'été en raison de sols impraticables.

Numéro d'îlot	Numéro de parcelle	Surface semée (en ha)	Culture d'hiver initialement prévue
<i>Exemple : 1</i>	<i>Exemple : 1</i>	<i>Exemple : 1,00 ha</i>	<i>Exemple : Blé tendre d'hiver</i>

Engagements :

- J'atteste/nous attestons ne pas avoir été en mesure d'implanter les cultures d'hiver initialement prévues en raison de sols impraticables sur les parcelles mentionnées ci-dessus ;
- J'ai/nous avons pris connaissance du fait que cette culture d'hiver sera, par dérogation, prise en compte pour l'ensemble de mes aides PAC.

Fait à : _____ , le _____ /2024

Nom, prénom et signature de l'exploitant

(de tous les associés pour un GAEC)

Ce formulaire est à retransmettre complété, daté et signé à la DDT au plus tard dans les 30 jours suivants le semis de la culture de printemps ou d'été, et au plus tard le 15 août 2024 :

→ Par courrier : DDT d'Eure-et-Loir - 17 Place de la République - CS 40517 - 28008 CHARTRES CEDEX

ou

→ Par courriel : ddt-pac@eure-et-loir.gouv.fr